

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023- 11/7/29 DOSSIER N°5995	CONTRATS BOOST'ER : COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Isabelle PENICAUD
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : CONTRATS BOOST'ER : COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS
DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ ET
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2019-06/3/22 du CD du 27/09/2019 approuvant les contrats de territoire Boost'er 2019-2023,*

VU la délibération n°CD2020-06/3/23 du CD du 26/06/2020 approuvant les contrats de territoire Boost'ter 2020-2023 du secteur Ouest Creuse et l'avenant n°1 relatif au mode d'emploi des contrats,
VU les contrats Boost'ter 2020-2023 entre le CD et les Communautés de communes (Pays Dunois, Pays Sostranien, Portes de la Creuse en Marche, Communauté d'agglomération du grand Guéret),
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-11/7/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre du contrat Boost'ter 2019-2023, les subventions suivantes ci-après ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental aux Chapitres/Articles 204/2041481 Fonction 62 Op 35 ; 204/2041482 Fonction 62 Op 36 (investissement) ; et Chapitre 65/Article 657348 Fonction 62 (fonctionnement).

- **3 387,61€** à la Commune de Crozant pour l'agrandissement de l'accueil du camping, représentant 10 % d'une dépense éligible estimée à 33 876,06 € H.T. ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- **26 600€** à la Communauté de Communes du Pays Sostranien, pour le soutien à l'ingénierie territoriale, représentant le plafond de l'aide départementale ;

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLOUX (ayant donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN) Elu CC Pays Sostranien

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- **3 252,66€** à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche pour l'augmentation de l'offre d'accueil à la micro-crèche de Genouillac, représentant 60 % d'une dépense éligible estimée à 5 421,10 € H.T. ;

- **40 216,87€** à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche pour la sécurisation du pôle de santé central à Genouillac, représentant 60 % d'une dépense éligible estimée à 67 028,12 € H.T. ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), M. Guy MARSALEIX, Elus CC Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- **16 420€** à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'aménagement de la piste VTT cross-country de Pierre la Grosle, portant ainsi la participation totale du Département à 20 839 € soit 10,58% d'une dépense éligible estimée à 196 925 € H.T. ;

- **27 420,80€** à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour la sécurisation de l'aérodrome de St Laurent, représentant 60% d'une dépense éligible estimée à 45 701,33 € H.T. ;

- **24 202,74€** à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour les travaux d'aménagements au tiers-lieu La Quincaillerie, représentant 60% d'une dépense éligible estimée à 40 337,90 € H.T.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Eric BODEAU (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), M. Philippe BAYOL, Elus à la CC du Grand Guéret

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET